

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

Déclaration de  
Son Excellence M. Mohammed LOULICHKI,  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
du Royaume du Maroc,  
à la 57<sup>e</sup> session du Comité Exécutif du HCR,  
au titre du débat général

-3 octobre 2006-

Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut Commissaire pour les réfugiés,  
Excellences,

C'est pour moi un réel plaisir de vous voir présider les travaux de cette 57<sup>e</sup> session du Comité Exécutif du HCR. Ma délégation vous assure de son soutien dans vos efforts visant à rationaliser les débats au sein de ce Comité pour une meilleure interaction et une coopération effective entre les membres de ce Comité et le Haut Commissariat et entre ce dernier et ses multiples partenaires des autres organisations internationales et des ONGs oeuvrant dans le domaine humanitaire.

Il m'est particulièrement agréable de féliciter, également, Monsieur le Haut Commissaire, qui, depuis son accession à la tête du Haut Commissariat, s'est engagé avec détermination et imagination dans une réforme structurelle du HCR pour une meilleure réponse aux défis du présent et la création des meilleures conditions pour l'accomplissement du mandat cette importante Institution.

Enfin, je me réjouis de l'admission de la Jordanie et du Portugal comme nouveaux membres du Comité exécutif.

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain et voudrait, pour sa part, revenir sur quelques points importants relevés dans la déclaration liminaire de Monsieur le Haut Commissaire.

A cet égard, mon pays encourage les efforts déployés par le Haut Commissaire pour adapter l'Organisation à l'environnement évolutif dans lequel elle opère en liant, notamment, la gestion des ressources budgétaires et humaines aux buts et objectifs prioritaires du HCR. Ma délégation encourage, de ce fait, la nouvelle politique budgétaire basée sur l'adaptation des dépenses non plus aux ressources disponibles mais plutôt aux besoins, principalement sur le terrain. A cet effet, le rôle dévolu aux Bureaux extérieurs du HCR dans l'élaboration du budget semble la solution la mieux adaptée à cette stratégie et mérite tous nos encouragements.

Par ailleurs, tout en se félicitant des multiples réformes engagées dans la gestion des ressources humaines visant à mieux répondre aux préoccupations opérationnelles à court et moyen terme de l'organisation, ma délégation estime que cette réforme devrait favoriser une stratégie équilibrée en matière de recrutement en tenant compte non seulement des besoins effectifs du HCR, mais également d'une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'Institution aussi bien au Siège que sur le terrain, sans autres considérations que professionnelles et de compétence.

Monsieur le Président,

L'évolution de la situation humanitaire dans le monde rend la mission du HCR de plus en plus complexe, mais de plus en plus vitale. D'un côté, malgré la réduction substantielle du nombre des réfugiés dans le monde, des situations persistent lorsqu'elles ne sont pas artificiellement entretenues, alors que le règlement d'autres souffre de la mise en œuvre d'une solution durable et définitive. D'un autre côté, le HCR voit ses compétences vis à vis des autres personnes relevant de sa compétence, s'élargir de plus en plus, notamment, concernant les demandeurs d'asile et les déplacés internes.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de rappeler que dans le cadre des mouvements irréguliers de population à grande échelle que connaît la région de l'Afrique du Nord, le Maroc a accueilli, les 10 et 11 juillet 2006, une Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, regroupant les représentants de près de 60 pays africains et européens et ceux d'une dizaine d'organisations régionales et internationales dont le HCR.

L'objectif de cette initiative était d'apporter des solutions concrètes, appropriées et durables au défi de la gestion des flux migratoires. De par son importance et sa thématique, liant la problématique migratoire à l'impératif de développement, cette Conférence a donné le coup d'envoi à une coopération renouvelée entre l'Europe et l'Afrique, pour une convergence de vues entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrations qui constituent le socle de ce partenariat novateur et équilibré, fondé sur une vision d'ensemble qui intègre à la fois développement et sécurité.

La contribution du HCR dans cette conférence a été très saluée et l'importante intervention de Monsieur le Haut Commissaire a rappelé les défis qui se posent aux deux continents africain et européen dans la gestion des flux migratoires, révélant le Plan d'action en 10 points du HCR visant à répondre aux problèmes des flux migratoires mixtes et irréguliers dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Par ailleurs, concernant les déplacés internes, ma délégation avait déjà précisé que l'engagement du HCR à « l'approche de responsabilité modulaire » en faveur de ces personnes constitue une initiative louable susceptible de contribuer, dans un cadre interinstitutionnel, à répondre positivement aux besoins des personnes démunies de protection y compris dans leurs propres pays.

Toutefois, cette extension du mandat du HCR ne doit pas se faire au détriment du noyau dur du mandat qui demeure la protection des réfugiés et la promotion des solutions durables. Nous souhaiterions être assurées que le mandat initial du HCR ne sera pas affecté en termes de priorités et de ressources par l'élargissement du champ d'intervention du HCR.

Monsieur le Président ;

Je ne saurais conclure sans rappeler les préoccupations de mon pays à l'égard de la situation des populations des camps de Tindouf, en Algérie, privées, depuis plus de trente ans, de leurs droits les plus élémentaires, droits à la protection, à l'assistance adéquate, à l'éducation appropriée de leurs enfants, à la libre circulation et au retour volontaire dans la mère patrie, le Maroc.

Cette assemblée a été, à plusieurs reprises, le témoin de nos appels répétés pour que cesse cette situation des plus anachroniques et des plus atypiques dans l'histoire de l'humanitaire et pour que ces populations puissent, enfin, bénéficier de la protection et de l'assistance adéquates et qu'elles puissent décider, sans aucune contrainte, du choix de retour à leur pays et parmi les leurs afin de contribuer ensemble à la poursuite de l'édification d'un Maroc moderne et démocratique.

Merci Monsieur le président.